

Créer le mur des bonnes résolutions

Qu'est-ce que c'est ?

Imaginez un support qui permettra à tous de partager ses bonnes résolutions pour la nouvelle année. Que ce soit sur un support physique ou virtuel, chacun durant un mois, pourra déposer pour soi ou pour les autres une bonne résolution...

Les incontournables :

- ✓ Etablissez un règlement de participation
- ✓ Effectuez un bilan quantitatif et qualitatif de l'opération
- ✓ Gardez une trace : photos et vidéos
- ✓ Proposez un livre d'or

Conseils et astuces :

- ✓ A vous de choisir si les bonnes résolutions sont anonymes ou pas...!
- ✓ Ce mur pourra être redécouvert à l'occasion d'un événement en fin d'année. Ainsi, chacun pourra voir s'il a tenu ses bonnes résolutions.
- ✓ Pour les plus grosses structures, n'hésitez pas à organiser cette action par service/département.
- ✓ Désignez un modérateur, qui vérifie le contenu des bonnes résolutions, notamment celles recommandées d'un salarié à l'autre.

Comment faire ?

J-15 : Retenir un lieu, une date et une plage horaire pour l'inauguration du mur.

Choisir un support (panneau d'affichage, intranet, tableau...), et prévoir le matériel pour écrire sur le mur.

Désigner un modérateur.

J-10 : Communiquer sur l'événement (push mails, affiches, vignettes et actu intranet...)

J-J : Prévoir une collation

J+1 : Communication post-événementielle : rappeler la présence du mur, par exemple sur tout le mois de janvier.



Budget : 

Difficultés : 

Durée : 15 Jours